



**Programme d'activités
Service de garde
École Maribel 2.0
2024-2027**

940, route St-Martin

Sainte-Marie, QC

G6E 4B8

418-386-5541 poste 67480

sgmaribel@cssbe.gouv.qc.ca

Table des matières

1. Introduction	
➤ Présentation.....	3
➤ Mot de bienvenue.....	3
➤ Notre service de garde.....	3
➤ Définition des services de garde en milieu scolaire.....	4
➤ Objectifs de notre programme d'activités.....	5
2. Qui sommes-nous ?	
➤ Notre mission et nos valeurs.....	6
➤ Les ressources humaines.....	8
➤ La continuité de la mission éducative de l'école.....	9
3. Votre enfant	
➤ Principes de base du programme d'activités.....	11
➤ Les 5 dimensions du développement global de l'enfant.....	13
➤ Les besoins de base de l'enfant.....	18
4. Et vous chers parents	
➤ Le rôle indispensable de la famille.....	19
➤ La communication avec les parents.....	19
➤ Comment pouvons-nous vous aider ?.....	19
5. Notre processus d'interventions éducatives	
➤ L'observation des enfants.....	20
➤ La planification et l'organisation.....	20
➤ L'intervention bienveillante.....	21
➤ L'auto-évaluation.....	22
6. Les caractéristiques de notre milieu	
➤ L'horaire du service de garde.....	22
➤ Les journées pédagogiques.....	23
➤ Une journée type au service de garde.....	23
➤ Nos locaux.....	25
7. Pour finir...	
➤ Notre mot de la fin.....	26
8. Annexes	
➤ Règles de fonctionnement du service de garde.....	27
➤ Lien avec le plan d'action contre la violence (PAV).....	34
➤ Principaux intervenants et le rôle de chacun.....	35

I. Introduction

Présentation

Le présent document constitue le programme d'activités du service de garde de l'école Maribel. En effet, celui-ci est une continuité du projet éducatif de l'école. Il est primordial pour nous de maintenir une cohérence entre l'école et notre service de garde afin de préserver le bien-être de nos élèves. Dans ce document, vous y retrouverez de l'information concernant l'organisation, le fonctionnement ainsi que les valeurs sur lesquelles nous basons nos interventions.

Notre mot de bienvenue

L'équipe du service de garde de l'école Maribel est heureuse d'accueillir votre enfant dans notre milieu.

L'enfant étant au cœur de nos préoccupations, nous sommes déterminés à œuvrer dans le but d'offrir un milieu de garde sécuritaire et adapté aux besoins et aux intérêts de celui-ci. Le programme d'activités favorise l'arrimage de l'ensemble des interventions faites auprès de votre enfant et de votre famille. Nous travaillerons ensemble afin que notre programme d'activités réponde à vos attentes.

Notre service de garde

L'école Maribel accueille entre 400 et 500 élèves de la 2^e année à la 4^e année avec un taux de fréquentation du service de garde de 86%, dont 47% sur une base régulière.

Le service de garde a ouvert ses portes en 1990 dans les locaux de l'ancienne école.

Depuis ce jour, le nombre d'inscriptions ne fait qu'augmenter d'année en année. Au fil du temps, nous avons appris beaucoup des enfants et de leurs parents, ce qui nous a permis d'évoluer et de s'améliorer afin de construire un environnement stimulant dans lequel chaque enfant a un rôle important à jouer. Nous trouvons primordial d'être toujours à jour dans nos méthodes de planification et d'intervention afin de remplir le mieux possible notre mission première, qui est d'assurer le bien-être et la sécurité de nos élèves.

Définition des services de garde en milieu scolaire

Un service de garde en milieu scolaire possède des caractéristiques qui lui sont propres. Rappelons ici la définition et les objectifs du service de garde en milieu scolaire, tels qu'ils sont prescrits par le ministère de l'Éducation, du Loisirs et du Sport.

L'article 1 du Règlement sur les services de garde en milieu scolaire définit ces services de la façon suivante : « Les services de gardes en milieu scolaire assurent la garde des élèves de l'éducation préscolaire et de l'enseignement primaire d'un Centre de services scolaire, en dehors des périodes où des services éducatifs leurs sont dispensés. »

Les services de garde offerts en milieu scolaire complètent les services éducatifs fournis par l'école et sont principalement axés sur des activités récréatives. Afin d'offrir un service supplémentaire à l'école et d'assurer la continuité de la mission éducative de cette dernière, la planification des activités du service de garde en milieu scolaire doit faire partie intégrante du projet éducatif de l'école.

Les objectifs de notre programme d'activités

Le service de garde en milieu scolaire poursuit les objectifs suivants :

- Assurer la sécurité et le bien-être général des élèves.
- Participer à l'atteinte des objectifs du projet éducatif de l'école.
- Mettre en place des activités et des projets récréatifs qui aident au développement global des élèves.
- Encourager le développement d'habiletés sociales, telles que le partage et la coopération.
- Soutenir les élèves dans leurs travaux scolaires après la classe en leur offrant un temps et un lieu de réalisation appropriés et en leur donnant accès au matériel nécessaire.

Le service de garde constitue un milieu de vie complémentaire pour l'élève. Par la constance de la relation développée, souvent pendant de nombreuses années, il s'établit des liens privilégiés entre l'équipe du service de garde, l'élève et ses parents.

Le programme d'activités se voit donc être un document de référence pour le personnel éducateur du service de garde ainsi que pour tous les parents utilisateurs.

Il vise aussi à assurer la continuité entre l'école, le service de garde et la maison.

2. Qui sommes-nous ?

Notre mission ainsi que nos valeurs

Notre **MISSION**

Ensemble, inspirer l'élève pour qu'il s'engage à développer son plein potentiel

Nos **VALEURS**

Le respect de la personne, la loyauté et l'intégrité, la bienveillance et la collaboration

Au service de garde, le code de vie de l'école s'applique. Celui-ci permet à tous les élèves de vivre dans un climat harmonieux propice à leur réussite scolaire. Il est important que les élèves se sentent bien, en sécurité et heureux au service de garde. Le partenariat entre l'enfant, les parents et les membres du personnel sont de mise afin que l'enfant ait le meilleur accompagnement pour vivre du succès dans son cheminement.

La vision de l'école est la suivante : « Ensemble, innover et créer un milieu de vie dynamique qui permet à chacun de briller et s'épanouir dans le respect des différences. »

Nos valeurs d'école sont : Le respect, l'engagement et la persévérance, ainsi que l'autonomie.

L'encadrement donné à l'école reconnaît à l'élève le droit à l'erreur, dans le sens où ce dernier fournit des efforts pour améliorer sa conduite; c'est pourquoi nous priorisons un système disciplinaire éducatif plutôt que punitif.

L'équipe école de Maribel est très proactive et utilise une grande variété de pratiques éducatives et pédagogiques. Parmi celles-ci, nous notons :

- L'enseignement explicite
- L'enseignement stratégique
- L'enseignement individualisé
- L'enseignement par les pairs
- La modélisation
- La pédagogie par le jeu
- Et plus encore...

Le code de vie de l'école contient 4 règles simples :

- Je respecte les adultes et les élèves en gestes et en paroles
- Dans l'école, je marche calmement
- Je respecte le matériel et les lieux
- Je respecte le code vestimentaire de l'école.

Notre mission comprend plusieurs objectifs :

- Assurer la sécurité, la santé et le bien-être des enfants
- Offrir des services éducatifs complémentaires à ceux offerts par le projet éducatif de l'école en considérant les besoins des enfants.
- Accueillir les parents et devenir partenaires avec eux.
- Assurer une continuité entre l'école, le service de garde et la famille.
- Planifier et organiser des activités éducatives diversifiées.
- Appuyer et soutenir les enfants dans l'apprentissage des habiletés sociales.

En plus de nos pratiques pédagogiques, nous travaillons tous au développement global de nos élèves par différents moyens comme :

- Le dépistage et ateliers d'habiletés motrices pour les enfants ciblés
- Les ateliers d'habiletés sociales
- Les fonctions exécutives
- La valorisation et l'autonomie
- Les classes flexibles

Les ressources humaines

Le rôle de la technicienne du service de garde

Le rôle principal et habituel de la personne salariée de cette classe d'emploi consiste à concevoir le programme d'activités des services de garde et d'en assurer la supervision dans le but de coordonner le tout avec le projet éducatif de l'école. De plus, la technicienne doit également planifier des activités qui correspondent au développement global des élèves du préscolaire au primaire, et ce, tout en tenant compte de leurs intérêts et de leurs besoins. Elle veille également au bien-être général des élèves, tout en assurant leur santé et leur sécurité. Elle effectue également des travaux techniques reliés au fonctionnement des services de garde, notamment en ce qui concerne la gestion des ressources financières, humaines et matérielles.

Le rôle de l'éducatrice en service de garde

La principale tâche de l'éducatrice est d'assurer le développement global de l'enfant tout en répondant à ses besoins. L'un de ses rôles est d'établir un lien significatif avec l'enfant basé sur la confiance et le respect. De plus, elle planifie, anime et participe au déroulement des activités éducatives. Elle apporte aussi les premiers soins aux élèves, si nécessaire. L'éducatrice veille également à la sécurité, l'hygiène et la salubrité des lieux. Elle communique des informations importantes aux parents au sujet de leur enfant. Finalement, elle participe aux rencontres organisées par la technicienne du service de garde et effectue des tâches connexes.

Pour avoir plus d'informations au sujet des différents intervenants, voir l'annexe 5

La continuité de la mission éducative de l'école

Le service de garde préconise les mêmes missions que toutes les écoles québécoises qui sont : INSTRUIRE, SOCIALISER et QUALIFIER.

1. INSTRUIRE, avec une volonté réaffirmée signifie que tout en s'amusant, les élèves continuent à acquérir des connaissances par l'entremise des jeux planifiés par l'éducatrice ou même par les autres élèves. Les éducateurs vont chercher des perfectionnements offerts par le Centre de service scolaire. Cela permet une amélioration de la qualité des services données aux élèves.
2. SOCIALISER, pour apprendre à mieux vivre ensemble signifie que c'est au travers des jeux coopératifs et les jeux d'équipes que les enfants développent leurs habiletés sociales. Les jeux libres touchent aussi beaucoup à la socialisation puisque les enfants sont souvent en interaction lors de ces moments. Cela leur permet de faire des choix, prendre des décisions, de développer l'apprentissage du vivre-ensemble, de promouvoir la diversité et de développer un sentiment d'appartenance à la collectivité. Cela prépare les jeunes à devenir des citoyens responsables.
3. QUALIFIER, selon des voies diverses signifie que nous offrons à chaque élève un environnement éducatif adapté à ses intérêts, à ses aptitudes et à ses besoins en différenciant la pédagogie et en offrant une plus grande diversification des parcours scolaires.

Le volet SOCIALISATION est constamment présent dans notre milieu puisque les enfants sont en interaction constante les uns avec les autres. Les périodes au service de garde se passent dans un cadre plus libre que celui qu'ils vivent en classe. Nous favorisons en tout temps des échanges positifs et les gestes d'intimidation et de violence, ainsi que les manques de respect ne sont pas tolérés. (Plan de lutte contre la violence, annexe 2)
À travers ce volet, nous développons plus spécifiquement le RESPECT, l'ENGAGEMENT et la PERSÉVÉRANCE ainsi que la COLLABORATION.

LE RESPECT

En tout temps, le respect est véhiculé par le personnel de l'école ainsi que par les enfants. En effet, le respect est de mise lors des relations entre les pairs et les éducatrices. Nous demandons aux élèves d'être ouvert et tolérant face aux différences. De plus, nous demandons également aux élèves de préconiser cette valeur lorsqu'ils utilisent les locaux ainsi que le matériel du service de garde.

L'ENGAGEMENT ET LA PERSÉVÉRANCE

Au service de garde, l'engagement et l'autonomie développent également la persévérance chez l'élève. Le personnel éducateur donne la chance à l'élève de prendre des initiatives, d'essayer, de se tromper et de persévérer afin qu'il puisse réussir et être fier de lui. Nous tentons aussi de lui inculquer à apprendre de ses échecs afin de faire un pas de plus vers la réussite. Nous lui donnons le premier rôle de responsable de sa réussite et qu'il est important de terminer ce qu'il a commencé. Nous souhaitons que l'élève adopte une attitude positive face aux défis et soit fier du travail accompli.

LA COLLABORATION

Cette valeur étant très importante pour nous, il est possible de l'observer dans tous les aspects de la routine et du jeu. Il est important pour nous que l'enfant apprenne à compter sur lui-même pour réussir les choses de la vie quotidienne sans dépendre de personne. Nous pouvons l'observer lors de l'habillage, des activités manuelles comme le bricolage, ou encore lors de la résolution de conflit. L'adulte est toujours présent pour le guider en cas de besoin et lui apprendre les techniques à mettre en place pour assurer sa réussite. La collaboration, c'est l'affaire de tous : intervenants, enfants et familles. Il est important que l'enfant partage, aide, démontre une réelle écoute et respecte les idées et opinions des autres.



3. Votre enfant

Les principes de base du programme d'activités

1. Chaque enfant est unique

Pour respecter ce principe, il est important pour l'éducatrice de prendre le temps d'observer chaque enfant qui arrive dans son service de garde pour bien le connaître et découvrir ses particularités. Cette phase d'observation lui permet de distinguer le rythme, les besoins et les champs d'intérêts de chaque élève.

Par la suite, elle adapte ses interventions aux besoins de chaque enfant. Le programme d'activités souligne le fait d'éviter de vouloir faire faire toujours les mêmes choses à tous et en même temps.

2. L'enfant est le premier agent de son développement

L'enfant arrive au monde avec un potentiel de développement déjà programmé et une grande motivation intrinsèque pour activer ce potentiel. L'enfant est irrésistiblement attiré vers tout ce qui active sa croissance. Il suffit de le placer dans les bonnes conditions pour lui permettre de se développer harmonieusement. L'éducatrice n'a pas besoin de lui dire quoi faire ou comment le faire pour qu'il se développe. Son rôle est de le guider et de l'accompagner pour lui permettre de faire son chemin qui le conduit progressivement à l'autonomie.

3. Le développement de l'enfant est un processus global et intégré

Théoriquement, pour les étudier, on peut décortiquer le développement de l'enfant en plusieurs dimensions séparées les unes des autres, à savoir : la dimension cognitive, la dimension affective, la dimension social et morale, la dimension physique et motrice et la dimension langagière. En réalité, ces dimensions sont indissociables les unes des autres. Le développement d'une dimension doit forcément entraîner le développement des autres dimensions dans leur totalité d'une manière intégrale. Cette intégralité permet le développement harmonieux de

l'enfant. Pour ce faire, ce type de développement demande que le milieu soit chaleureux, motivant, stimulant, sécuritaire, spacieux et doté d'un matériel abondant et varié. Pour répondre aux besoins de l'enfant en tout temps et stimuler toutes les dimensions de son développement, l'éducatrice doit mettre à sa disposition tout le matériel nécessaire et l'espace qui répond à ce besoin fondamental de se développer de manière globale et intégrée.

Lorsque l'enfant se développe, il touche toutes les dimensions : *affective, cognitive, physique et motrice, langagière* ainsi que *sociale et morale*.

1. L'enfant apprend par le jeu

Le dictionnaire Larousse définit le jeu comme ***une activité d'ordre physique ou mentale, non imposée, ne visant à aucune fin utilitaire, et à laquelle on s'adonne pour se divertir et en tirer un plaisir.***

Le jeu est une activité qui attire l'enfant par une motivation intérieure. C'est l'outil principal qui permet à l'enfant d'explorer, de découvrir et d'expérimenter, et ce, dans le but de se construire et de construire son environnement. Par le biais du matériel utilisé, de l'espace ainsi que des actions posées par les élèves, le jeu permet à l'enfant d'enrichir toutes les dimensions de son développement global. En résumé, le jeu permet la progression de chacune des dimensions du développement de l'enfant.

On peut, par conséquent, remodeler la définition en ce qui concerne l'enfant en disant que : ***le jeu est une activité d'ordre physique et mentale, non imposée, visant le développement harmonieux de l'enfant et par laquelle il s'adonne aussi pour se divertir et avoir du plaisir.***

Le jeu n'est donc pas une activité inutile, bien au contraire ! Il est indispensable pour le développement et l'équilibre de l'enfant.

2. La collaboration entre les parents et les éducatrices

La collaboration entre les parents et les éducatrices est essentielle au développement harmonieux de l'enfant. Afin d'avoir une bonne collaboration avec vous, chers parents, il est primordial de communiquer efficacement et régulièrement. En effet, l'entente et les liens de confiance

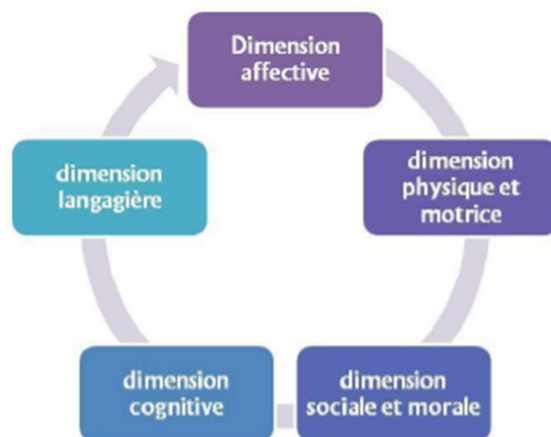
entre les deux parties permettent de rassurer l'enfant. Par le fait même, cette collaboration permet également d'assurer une bonne continuité entre les interventions faites à l'école et à la maison.

Sur le plan affectif, l'enfant crée des liens d'attachement privilégiés avec ses parents et les éducatrices. Il apprend à faire confiance aux personnes qui l'entourent, ce qui est un premier pas vers la socialisation. La collaboration entre les parents et l'éducatrice est donc nécessaire à la qualité de l'intervention éducative.

La collaboration peut se vivre sous différents angles. Elle peut être sous forme de conversations informelles en début ou en fin de journée, d'échanges par téléphone ou par écrit, de feuilles d'informations transmises aux parents, etc. La collaboration peut également se vivre par la participation des parents aux sorties spéciales ou lors des activités éducatives, aux réunions de parents s'il y a lieu ainsi que dans bien d'autres situations propices aux bonnes relations.¹

Les 5 dimensions du développement global de l'enfant

Comme mentionné ci-dessus, le développement global de l'enfant est un processus global et intégré. Chaque activité développe en général plusieurs dimensions en même temps, mais à des degrés différents.



¹ Source : <http://www.formationplus.ca/fichier/3-PROGRAMME%20EDUCATIF.pdf>

La dimension affective

Soutenir la dimension affective signifie que nous répondons, en premier lieu, au besoin de sécurité et d'affection de l'enfant. Dans notre milieu, nous soutenons la dimension affective en favorisant l'égalité des chances, c'est-à-dire que nous considérons tous les enfants sur le même pied d'égalité.

De plus, lorsqu'il survient un conflit entre les enfants, nous leur donnons tous les outils nécessaires afin qu'ils puissent eux-mêmes régler leurs conflits. Ceux-ci discutent ensemble pour trouver des solutions. En cas d'absence de solutions, l'éducatrice est toujours disponible pour les guider. En étant toujours alertes et attentives à leurs besoins, nous développons, petit à petit, un lien significatif et de confiance avec eux. Il est essentiel que les enfants se sentent en sécurité dans notre milieu et qu'ils développent un sentiment d'appartenance à celui-ci ainsi que des amitiés avec leurs camarades qu'ils côtoient tous les jours.

La dimension cognitive

La dimension cognitive est représentée par la pensée, le raisonnement et l'intelligence. Entre d'autres mots, la dimension cognitive signifie la connaissance et la compréhension du monde dans lequel nous vivons.

Dans notre service de garde, la dimension cognitive est développée de diverses façons. Comme mentionné ci-haut, la résolution de conflits est un processus essentiel à l'enfant afin qu'il puisse élaborer des stratégies pour résoudre ses problèmes.

Également, lors d'activités scientifiques ou culinaires, par exemple, l'enfant doit prendre un temps d'arrêt pour réfléchir et comprendre les instructions pour l'élaboration de l'activité. Lors de pareilles activités, l'enfant doit aussi émettre des hypothèses, faire des tentatives, des prédictions concernant le résultat de l'activité, etc. En effet, les enfants mettent en pratique leurs connaissances, comme lire une recette, comprendre les mesures demandées, faire l'action demandée, utiliser la bonne technique pour réaliser un projet, etc.

La dimension physique et motrice

Soutenir la dimension physique et motrice signifie que nous favorisons les besoins psychologiques, physiques, sensoriel et moteurs des enfants. Plusieurs activités diversifiées sont offertes telles que le sport, le bricolage, la cuisine, etc. Ces activités répondent aux besoins de l'enfant, mais favorisent aussi les saines habitudes de vie chez ce dernier. C'est en bougeant lors des activités au gymnase ou à l'extérieur, par exemple, qu'on développe notre motricité globale. « **On désigne par motricité globale les acquisitions en lien avec l'équilibre et la coordination qui permettent à l'enfant d'utiliser et de maîtriser les muscles de son corps afin de réaliser certains mouvements ou actions, par exemple, se tenir en position assise, ramper, marcher, courir, sauter, grimper, etc.** »²

Pour ce qui est de la motricité fine elle : « **correspond à l'ensemble des mouvements précis, coordonnés et contrôlés des mains et des doigts que l'on va mobiliser dans le but d'accomplir un geste volontaire.** »³ Nous la travaillons au travers du coloriage, du bricolage, de la fabrication de collier/bracelets, etc.

La dimension langagière

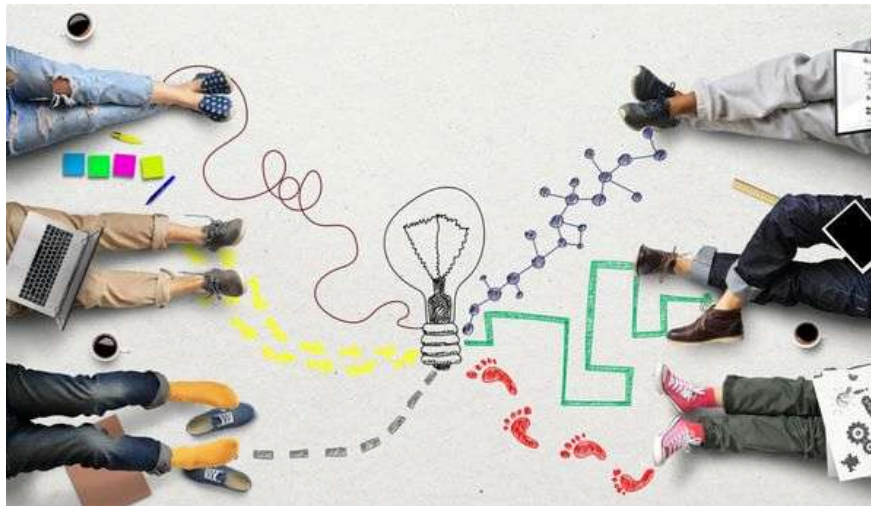
Comme dans tous les milieux, soutenir la dimension langagière signifie que nous répondons tout d'abord au besoin de communication et au besoin d'expression de l'enfant. Ces besoins doivent être comblés pour que l'enfant puisse améliorer cette dimension de son développement. En effet, nous amenons l'enfant à verbaliser ses sentiments. Pour ce faire, nous lui offrons la possibilité de décrire la situation qui est survenue et nous lui demandons à ce moment, quelle aurait été la meilleure façon d'agir face à cet événement. De cette manière, nous amenons les enfants à trouver les bons mots et les bons gestes pour arriver à s'exprimer avec le plus de liberté et d'autonomie possible. Le langage est donc présent dans la vie quotidienne des enfants du service de garde et nous privilégions autant l'expression corporelle et graphique que verbale.

² Source : Clinique MultiSens : <https://cliniquemultisens.com/developpement-motricite-globale-enfant/>

³ Source : Blogue Hop'Toys : <https://www.bloghoptoys.fr/les-7-composantes-de-la-motricite-fine>

La dimension sociale et morale

Soutenir la dimension sociale et morale signifie que nous favorisons avant tout l'interaction des enfants entre eux. De ce fait, nous les encourageons et nous leur fournissons les moyens nécessaires afin qu'ils soient en mesure de bien s'entendre avec leurs pairs. Afin de développer cet aspect du développement, des activités de groupe sont planifiées comme un bricolage collectif, une cuisine collective, un moment d'échange et de partage, etc. Ces activités favorisent la collaboration de chacun, l'Échange et le plaisir. Ils apprennent à respecter les différences des autres, et ainsi, voir en chacun leurs forces et leurs faiblesses. Par le fait même, l'enfant apporte, de son plein gré, l'aide nécessaire à son camarade qui éprouve certaines difficultés face à la tâche à réaliser. Comme les élèves plus vieux aiment beaucoup donner un coup de main avec les tout-petits, nous demandons leur aide avec, entre autres, l'habillage des maternelles 4 ans sur l'heure du midi. Une responsabilité bien convoitée puisque plusieurs élèves demandent de la prendre en charge. Nous utilisons aussi les grands pour nous aider lors d'activité avec les petits comme par exemple lors d'un bricolage. Nous pouvons donc constater que l'entraide est présente au sein du service de garde. Également, en entrant en interaction entre eux, les enfants apprennent les diverses formules de politesse. La dimension morale se vit dans le respect des règles, de l'environnement, des pairs ainsi que des adultes qui entourent les enfants.



Voici un tableau résumant notre vision du développement global de l'enfant.

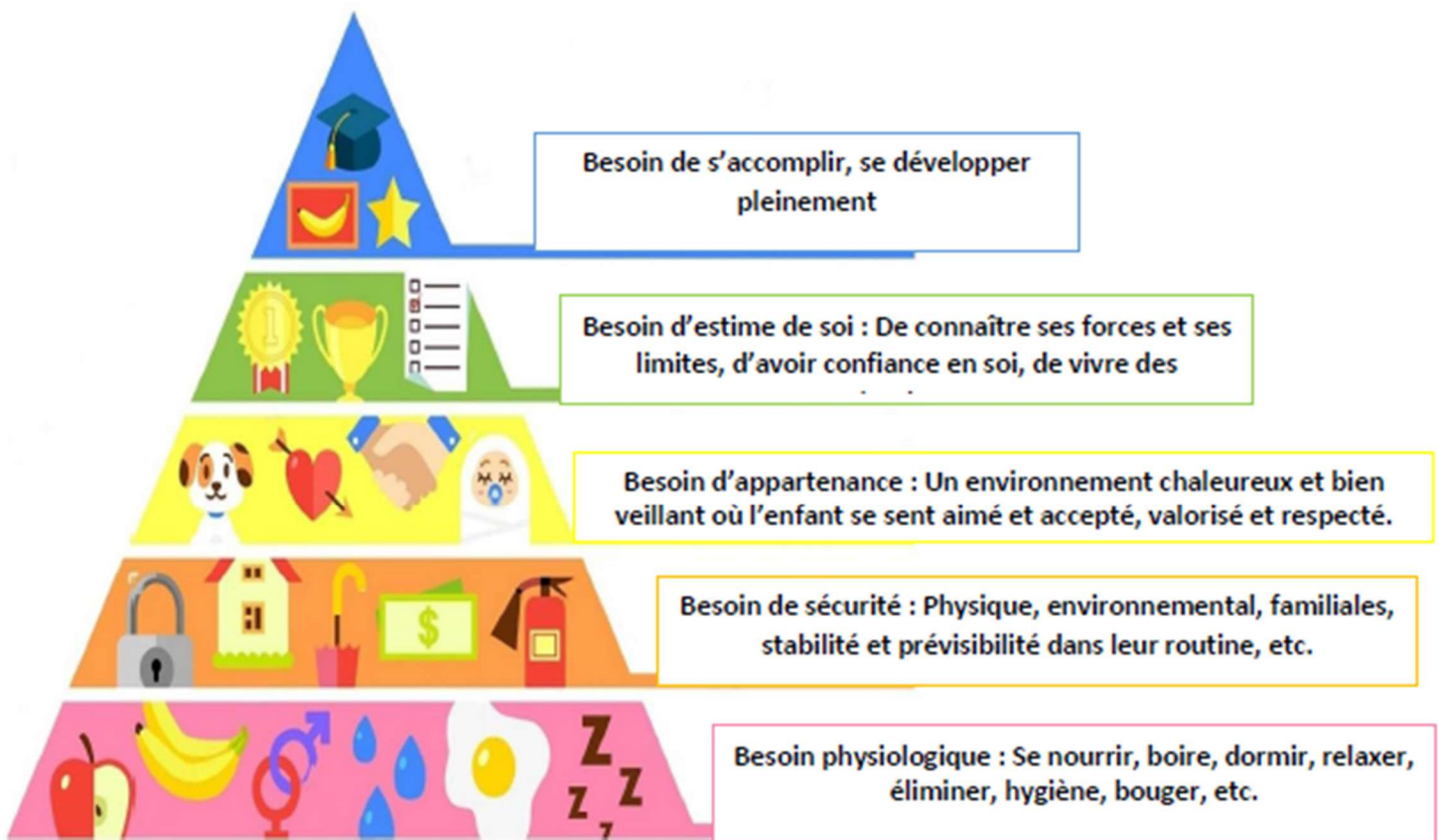
Nous désirons, à travers nos activités et nos interventions, toucher à chaque dimension énumérée ci-dessous⁴

Dimensions	Composantes
Psychomotricité	Motricité globale, motricité fine, latéralité, schéma corporel, organisation temporelle et rythmique, organisation spatiale, organisation perceptive.
Cognitive	Habilités logiques, créativité, connaissances, langage, compréhension du monde.
Sociale	Connaissance des autres/ empathie, relations avec les pairs, relations avec l'adulte, ses des responsabilités.
Affective	Confiance/ estime de soi, autonomie, expression des besoins et des sentiments
Morale	Conception du bien et du mal, acceptation des différences, intégration des règles et des valeurs.

⁴ PELLETIER, Danièle. L'activité projet. Le développement global en action. Éditions Modulo, Mont-Royal. 2001.p.20

Les besoins de base de l'enfant

Voici les besoins des enfants illustrés par la pyramide de Maslow. Plus l'enfant se rapproche du sommet, plus il est disposé à développer son plein potentiel.



<https://www.jeuxetcompagnie.fr/pyramide-maslow/>

4. Et vous chers parents

Le rôle indispensable de la famille

Comme nous le savons, en tant que parent, vous jouez un rôle primordial dans le développement de votre enfant, et nous en sommes conscients. C'est pour cette raison que nous préconisons un partenariat positif avec les parents utilisateurs de notre service de garde. Le principal point en commun que nous avons avec vous est le souci du bien-être de votre enfant. Nos deux rôles se complètent. C'est pour cette raison qu'il est important que nous soyons tenus au courant de tout changement majeur ou événement important de la vie de votre enfant afin d'ajuster nos interventions en conséquence.

La communication avec les parents

Pour avoir une bonne collaboration avec vous, il nous est indispensable de communiquer efficacement et régulièrement puisque le bien-être et la sécurité de votre enfant est notre priorité tout comme la vôtre. Pour ce faire, vous pouvez discuter avec l'éducatrice présente au service de garde le matin ou en fin de journée; communiquer par téléphone avec le service de garde ou encore écrire un courriel. Les coordonnées sont sur la page couverture du présent document.

Comment pouvons-nous vous aider ?

Le personnel du service de garde est sensible à vos besoins. N'hésitez pas à nous poser des questions, nous pourrions vous répondre avec plaisir au mieux de nos connaissances. Si vous souhaitez des informations supplémentaires et/ou spécifiques, nous sommes en mesure de vous fournir les documents ou les références nécessaires pour vous aider.

5. Notre processus d'interventions éducatives

L'observation des enfants

Étant donné que nous sommes en présence constante des enfants, il nous est difficile de prévoir un moment précis pour les observer. C'est pourquoi nous pratiquons l'observation participante, qui consiste à observer les enfants tout en jouant avec eux. Nos observations nous permettent, lors des activités par exemple, de connaître les goûts et les intérêts des enfants. En fonction de ce que nous observons, nous sommes en mesure, par la suite, de proposer des défis à la hauteur des enfants selon leurs stades de développement. Enfin, lorsque nous voulons observer les attitudes des enfants de façon individuelle, nous le faisons durant les moments de routine ou lors des jeux libres, alors que si nous voulons observer la dynamique du groupe, nous le faisons plutôt durant les jeux coopératifs et les activités qui bougent.

L'organisation et la planification

La planification et l'organisation sont deux aspects importants dans l'intervention éducative. Le rôle premier de l'éducatrice est, avant tout, de répondre aux besoins et intérêts des enfants de notre groupe. Lorsque nous planifions une activité, nous devons prendre en considération que l'enfant apprend par le jeu et ainsi prendre en compte leurs intérêts en variant les activités. De plus, il est primordial de planifier à l'avance les activités pour en faciliter le déroulement. Le matériel et les locaux doivent être préparés à l'avance. Toutefois, il est important pour l'éducatrice de faire preuve de souplesse. Parfois, nous devons faire face à des imprévus tels que la température, l'utilisation des locaux nécessaires par d'autres membres du personnel ou encore le besoin des enfants. Par exemple, si l'éducatrice a

prévu un jeu actif au gymnase après l'école, mais que son groupe arrive fatigué et qu'ils veulent se reposer, les emmener au gymnase n'est peut-être pas l'activité dont ils ont besoin à ce moment.

La planification des activités est affichée afin que les parents et les enfants puissent en prendre connaissance.

L'intervention démocratique

Il existe trois styles d'intervention éducative : l'intervention directive, permissive et démocratique. Le but de toute intervention est de guider et d'accompagner l'enfant tout en lui laissant une liberté d'action. Dans notre milieu, nous privilégions l'intervention démocratique, car l'éducatrice prend en considération l'opinion et les idées des enfants dans ses prises de décisions. Ils forment une équipe en se partageant le pouvoir de décision. Par exemple, l'éducatrice propose diverses activités et les enfants choisissent parmi celles suggérées. Ainsi, en créant un environnement où les enfants ont des choix à faire et des décisions à prendre, ils développent leur autonomie, mais également leur confiance en eux-mêmes. Par contre, l'éducatrice est toujours présente s'ils ont besoin de soutien lorsque ces derniers ont des problèmes à résoudre. Dans ce style d'intervention, les erreurs et les conflits sont considérés comme des occasions d'apprentissage.

C'EST NORMAL DE FAIRE DES ERREURS.




L'auto-évaluation

Cette dernière intervention est très importante. Cela nous permet de nous questionner à savoir si nous avons agi de façon adéquate, si c'était la meilleure façon de faire, s'il y a des modifications à apporter à l'avenir, etc. Ce temps de recul nous permet de nous améliorer et de demander conseil à un collègue de travail si nous en avons besoin. Naturellement, le travail d'équipe enrichit nos interventions auprès des élèves.

Nous utilisons aussi cette intervention avec nos élèves à la suite d'un conflit ou d'un geste posé. Lors du retour avec l'élève en question, nous lui demandons si son geste ou ses paroles étaient adéquats. Si non, pourquoi et qu'aurait-il dû faire ou dire autrement ? Quelle aurait été la bonne chose à faire et pourquoi a-t-il choisi d'agir de cette façon. Cela permet aussi à l'enfant d'apprendre à faire sa propre rétroaction et d'utiliser ses erreurs pour en tirer des leçons et s'améliorer.

6. Caractéristiques de notre milieu

Horaire du service de garde



Matin	7h00 à 8h00
Midi	11h32 à 12h52
PM	15h00 à 18h00
Journées pédagogiques Journées tempêtes	7h00 à 18h00

Les journées pédagogiques

Lors des journées pédagogiques, nous organisons des journées thématiques et des activités spéciales en lien avec le thème choisi. Il y en a 17 au calendrier scolaire, en plus de 3 journées étoilée, qui sont des journées utilisées pour reprendre les jours de classe manqués en cas de tempête ou de fermeture d'établissement pour cause de force majeure. S'il n'y a aucune fermeture, ces 3 jours deviennent des journées pédagogiques supplémentaires.

Lors de journées pédagogiques, les activités proposées sont variées : bricolages, jeux au gymnase, films, activités culinaires, énigmes, chasse au trésor, compétitions amicales, etc. Il est aussi possible qu'il y ait une sortie de groupe ou un invité qui vient animer une activité spéciale à l'école.

Les thèmes sont diversifiés tout au long de l'année.

L'inscription se fait par le biais d'un sondage Forms envoyé par courriel deux semaines à l'avance.

Journée type au service de garde

Le matin : Les enfants sont en jeux libre le matin afin qu'ils puissent commencer leur journée selon leur propre rythme. Ils peuvent choisir de jouer, colorier ou s'asseoir dans un coin plus calme pour prendre le temps de bien se réveiller. Dès 7h40, nous sortons à l'extérieur si la température nous le permet.

Le midi : Le dîner se passe en 2 groupes. Le premier groupe (2^e année et la moitié des 3^e années) vont dans une des 2 cafétérias à la cloche afin de pouvoir dîner, tandis que le deuxième groupe (la deuxième moitié des 3^e et 4^e année) sortent à l'extérieur. Vers 12h05, la cloche sonne et les groupes échangent leur place. En période estivale, le deuxième groupe a la possibilité de ressortir à l'extérieur lorsqu'ils ont terminé de manger.

À la première cloche à 12h47, les élèves entrent pour se déshabiller, aller à la salle de bain et boire de l'eau avant de retourner en classe.

En cas de mauvaise température, nous utilisons les cafétérias, le gymnase, le local de musique et celui d'anglais ou les classes pour faire des jeux intérieurs ou écouter un film.

Après les classes : À la cloche à 15h00, c'est la prise de présences. Les élèves vont rejoindre leur éducatrice dans le local qui leur sont attribués. Ensuite, lorsque le signal du départ est donné aux autobus, ils descendent au vestiaire chercher leur collation et vont s'asseoir à la cafétéria pour manger. L'éducatrice choisit ensuite si elle souhaite aller à l'extérieur ou dans le local prévu en fonction des besoins de ses élèves ainsi que de la température. Il y a ensuite un rassemblement des élèves à 16h30 puisque certaines éducatrices quittent.

Comme la période après les classes est la plus longue que nous passons en présence enfant, nous en profitons pour organiser des activités diverses. Il peut s'agir de bricolage, d'activités scientifiques, culinaires, artistiques, ludiques, sportives, etc. Nous profitons aussi de cette période pour être à l'extérieur lorsque la température est de notre côté. Sinon, il y a aussi une période de jeux libres afin de donner une pause cognitive aux enfants à la fin d'une longue journée de classe.

Nous offrons aussi aux enfants qui le souhaitent un moment pour faire leurs devoirs et leçons.

Les journées pédagogiques maison: De 7h00 à environ 7h45, les enfants sont en jeux libres question de leurs donner le temps d'arriver et de commencer leurs journées à leur rythme respectif.

De 7h45 à 9h00, nous sortons à l'extérieur, toujours si la température rend le tout possible.

À 9h00, nous entrons manger la collation et ensuite c'est le début des activités selon le thème de la journée.

Le dîner se fait entre 11h30 et 12h00, tous ensemble dans la cafétéria. Il est aussi possible que le dîner se fasse à l'extérieur en période estivale.

Une période de jeux extérieurs est prévue dès que les enfants ont terminés de manger jusqu'à environ 13h00.

Vers 13h00, les activités reprennent jusqu'à 15h00.

À 15h00 c'est l'heure de la collation de l'après-midi.

Par la suite, il y a une période de jeux libres ou de sport collectif au gymnase ou à l'extérieur, jusqu'au départ de tous les élèves à 18h00.

Nos locaux

À l'école Maribel, nous n'avons pas de locaux attitrés au service de garde. Nous utilisons donc les différents locaux communs de l'école tel que : la bibliothèque, le gymnase, les cafétérias ainsi que certaines classes (anglais, arts plastiques, musique).

Nous avons aussi la piste cyclable à proximité de l'école ainsi qu'une très grande et belle cour d'école.

7. Pour finir...

Mot de la fin

Le service de garde de l'école Maribel s'engage à respecter le programme d'activités approuvé par le conseil d'établissement. De plus, nous sommes à l'écoute des commentaires des élèves et de leurs parents afin d'améliorer et d'enrichir continuellement ce programme d'activités.

Le service de garde s'engage aussi, dans l'élaboration de ses activités, à tenir compte des besoins et des intérêts des élèves de son groupe.

Gardons à l'esprit que notre objectif principal pour tous est de veiller au bien-être général de vos enfants. Nous travaillons donc tous ensemble dans l'optique d'une seule chose : leur réussite, autant au niveau académique qu'au niveau développemental.

Merci à vous tous pour votre confiance et votre collaboration. Vos idées, vos suggestions et vos commentaires sont des tremplins pour nous, car ils nous permettent d'aller toujours plus loin et de mettre d'avantage l'accent sur la qualité de nos services. Votre implication est très appréciée et nous vous invitons à continuer, car c'est par cette collaboration que le bien-

être, le développement global et l'intégration de votre enfant au service de garde sont assurés.

« Chacun est le fruit d'une éducation, mais le plus grand éducateur, c'est la personne elle-même »

- Ludmila Oulitskaïa



Annexes

Annexe I : Règles de fonctionnement du service de garde

Règles de fonctionnement Service de garde

2025-2026



Technicienne en service de garde

École Maribel
Andréanne Tremblay
ag.maribel@csbe.qc.ca
418-356-5541 poste 07480

(En conformité avec le Règlement sur les services de garde en milieu scolaire, la Loi sur l'instruction publique, chapitre «13.3, a 454.1», les Modifications réglementaires concernant les services de garde en milieu scolaire et les encadrements administratifs du Centre de services scolaire de la Beauce-Estrie)

*Approuvées par le conseil d'établissement en juin.

Centre de services
scolaire de la
Beauce-Estrie
Québec

INTRODUCTION

Les services de garde en milieu scolaire sont offerts aux élèves de l'éducation préscolaire et de l'enseignement primaire d'un centre de services scolaire, en dehors des périodes où des services éducatifs leur sont dispensés. (Règlement, art. 1).

Les services de garde offerts en milieu scolaire complètent les services éducatifs fournis par l'école. Ainsi, ils sont beaucoup plus qu'un simple lieu de surveillance, car ils se doivent d'offrir des activités éducatives et plus particulièrement des activités récréatives de qualité. Dans le but d'offrir un service complémentaire à l'école et d'assurer la continuité de sa mission éducative, la planification des activités des services de garde en milieu scolaire fait partie intégrante du projet éducatif de l'école.

Les services de garde sont offerts pendant toutes les journées du calendrier scolaire consacrées aux services éducatifs, mais à l'extérieur des périodes consacrées à ces services, suivant les modalités, tel l'horaire, convenues par le centre de services scolaire et le conseil d'établissement de l'école, conformément à l'article 256 de la Loi sur l'instruction publique. (1-13.3).

MISSION, VALEURS ET ORIENTATIONS

Les services de garde en milieu scolaire poursuivent les objectifs suivants (Règlement, article 2) :

- Veiller au bien-être général des élèves et offrir un climat favorable à leur épanouissement;
- Assurer un soutien aux familles des élèves, notamment en offrant à ceux qui le désirent un lieu adéquat et, dans la mesure du possible, le soutien nécessaire pour leur permettre de réaliser leurs travaux scolaires après la classe;
- Assurer la santé et la sécurité des élèves, dans le respect des règles de conduite et des mesures de sécurité approuvées par le conseil d'établissement de l'école, conformément à l'article 76 de la Loi sur l'instruction publique (chapitre I-13.3).

À l'école Maribel cinq valeurs sont priorisées :

- La socialisation
- Le respect
- L'autonomie
- La sécurité
- Et le plaisir

4

MODALITÉS ADMINISTRATIVES

INSCRIPTION

Tous les enfants qui fréquentent le service de garde doivent obligatoirement être inscrits. Le formulaire d'inscription doit être complété et signé par un des deux parents ou le tuteur/l'usufruitier de l'enfant. La demande de réinscription au service de garde pour un usager régulier ou sporadique est faite par le parent ou le détenteur de l'autorité parentale, par le biais de [Moodle](#) inscription lors de la période d'inscription à l'école pour l'année suivante.

Les parents qui ont un solde non payé, dans le service de garde ou dans un autre service de garde du CSS Beauce-Estrie, doivent le payer dans sa totalité avant d'inscrire son enfant.

Suite à l'inscription, le parent s'engage à :

- Signer un contrat indiquant le choix des périodes de fréquentation;
- Lire et respecter les règles de fonctionnement du service de garde;
- S'acquitter des frais reliés à la fréquentation de son enfant sans délai.

FRÉQUENTATION AU SERVICE DE GARDE ET CHANGEMENT DE FRÉQUENTATION

Jours et heures d'ouverture du service de garde

Le service de garde est offert tous les jours du calendrier scolaire ainsi que lors des journées pédagogiques (sur inscription).

Pour la semaine de relâche le service de garde est ouvert. (Un minimal de 15 enfants est requis).

Les périodes de garde sont :

PÉRIODE	HEURES
AM	7h00 à 8h00
MIDI	11h32 à 12h47
PM	15h00 à 18h00
Pédagogique	7h00 à 18h00

Modification à l'horaire réservée

Toute modification (ajout d'une journée, départ en autobus, besoin à la dernière minute, etc.) doit être fait par le parent soit par un appel ou un courriel au service de garde, nous ne pouvons pas nous fier à votre enfant à ce sujet.

5

Pour tout changement, un formulaire de modification de fréquentation au service de garde devrait être rempli et signé par les parents. Le changement sera effectif sur réception de l'avis de cotisation signé par le parent.

Les journées pédagogiques

Les frais de garde lors d'une journée pédagogique sont de 10,00 \$ par jour.

Des frais de sortie ou d'activité pourraient s'ajouter aux coûts de la journée pédagogique.

Lors de ces journées, les parents doivent absolument accompagner leur enfant à l'entrée du service de garde pour s'assurer que ce dernier est bien inscrit à la journée pédagogique.

Un enfant peut être refusé si la date limite d'inscription est dépassée ou s'il crée un groupe supplémentaire après cette date.

Vous devez informer la personne responsable 5 jours ouvrables avant la journée pédagogique pour une annulation sans frais.

Aucune inscription le matin même ne sera acceptée.

Voici les dates des journées pédagogiques pour l'année scolaire 2025-2026 :

	24 octobre 2025	09 mars 2026
25 août 2025	14 novembre 2025	24 avril 2026
26 août 2025	05 décembre 2025	08 mai 2026
27 août 2025	05 janvier 2026	29 mai 2026*
19 septembre 2025	23 janvier 2026	05 juin 2026*
03 octobre 2025	13 février 2026	19 juin 2026 *

Les inscriptions se font à l'aide d'un sondage Forms que vous recevrez par l'entremise de votre boîte courriel.

Absence (jours d'école)

Le parent doit prévenir le service de garde de l'absence de son enfant le plus tôt possible.

- Pour les élèves inscrits «réguliers 3 à 5 jours», toute absence de 3 jours ou moins est payable par l'usager. Dans le cas d'une absence de 4 ou 5 jours dans la même semaine, trois jours seront facturés.
- Pour les élèves inscrits «régulier 1-2 jours», les journées réservées sont payables même en cas d'absence.

6

26

- Pour les élèves inscrits au midi seulement, aucun crédit n'est appliqué lors d'une absence.

Modalités d'accueil et de départ des élèves

Le parent doit en tout temps s'assurer de prévenir l'éducatrice de l'arrivée ou du départ de son enfant.

L'enfant peut quitter le service de garde uniquement avec ses parents ou avec les personnes inscrites sur la fiche d'inscription. Il vous est possible de modifier ces personnes en cours d'année.

Un enfant peut partir seul si le parent a signé préalablement l'autorisation. Au moment de son départ, le service de garde n'est plus responsable de l'enfant.

Dans le cas d'un adulte jugé inapte à quitter avec l'enfant (Ex. : intoxication), le personnel du service de garde peut prendre la décision de garder l'enfant. La décision s'appuie sur deux articles de loi.

- *Loi sur la protection de la jeunesse (LJP) qui assure à l'enfant que sa sécurité et son développement ne sont pas compromis*
- *l'article 32 du Code civil du Québec qui dit que tout enfant a droit à la protection, à la sécurité et à l'attention que ses parents ou les personnes qui en tiennent lieu peuvent lui donner.*

Le parent doit arriver pour 7 h 00 le matin, aucun enfant ne doit être laissé seul à la porte avant l'ouverture.

Lorsque vous venez chercher votre enfant en fin de journée, vous devez vous présenter à la porte du service de garde (porte P1). Nous utilisons l'application [VooVoo](#) pour le départ des enfants.

Dans le doute, entre l'autobus ou le service de garde, le service de garde prendra la décision de diriger l'enfant au service de garde pour sa sécurité.

Classes d'adaptation scolaire

ACCÈS AU SERVICE DE GARDE POUR LES ÉLÈVES DES CLASSES DE PROGRÈS CONTINUS ET PANDA

Selon les besoins des parents et le personnel disponible, les élèves des classes d'adaptation scolaire ont accès au service de garde. Si l'élève peut fonctionner dans un ratio 1/20, il sera joint à un groupe régulier. Cependant, si l'élève demande un accompagnement particulier, il sera accueilli dans un groupe restreint selon une limite de capacité d'accueil permettant de respecter la règle d'autofinancement. Ce groupe restreint pourrait être composé d'élèves provenant des différents groupes d'adaptation scolaire.

Lors des journées de classe, les élèves auront accès au service de garde jusqu'à 16 h 30.

7

Les contributions financières exigibles

Régulier	Sporadique	Dépannage	
L'élève qui fréquente le service de garde au moins deux périodes partielles ou complètes par jour.	L'élève qui fréquente le service de garde une période par jour. Le tarif déterminé par le ministère est de 3,20\$, multiplié par le nombre d'heures total de la période. Il est sujet à l'indexation.	L'élève qui est non-inscrit et dont les présences sont non-récurrentes	
Maximum 9,70 \$ par jour	Forfait du midi = 495\$ (Coût journalier = 2,75\$) <small>Non remboursable en cas d'absence</small>	AM	3,55\$
<small>Sujet à l'indexation du Ministère de l'Éducation</small>		MIDI	3,90\$
		PM	8,75\$
Les frais de garde sont admissibles au fédéral	Les frais de garde sont admissibles au fédéral et provincial	Les frais de garde sont admissibles au fédéral et provincial	
Pénalité pour retard : 8,00\$ / tranche de 15 minutes par famille			

Facturation et paiement

L'état de compte est déposé sur le portail [VooVoo](#).

Le mode de paiement privilégié est le paiement de facture par votre institution bancaire. Les chèques à l'ordre de CSSBE/ Service de garde Maribel et l'argent sont également acceptés.

Les paiements en argent doivent être donnés directement au technicien en service de garde ou glissés dans une enveloppe en y inscrivant le nom de l'enfant et du parent ainsi que le montant.

À la réception d'un état de compte, vous avez 5 jours pour acquitter les frais de garde. Advenant un retard de paiement :

Lorsque vous recevrez un état de compte du service de garde, vous trouverez le numéro de référence à 16 chiffres (SG 016 ~~XXXXXXXXXXXX~~). Noter que le numéro de référence est modifié lorsque votre enfant change d'école. Chaque parent à un numéro différent pour chacun de ses enfants. Il vous faudra créer un compte pour chacun de vos enfants.

Le compte à ajouter dans vos factures sera le suivant :

CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE BEAUCE-ETCHEMIN - SERVICE DE GARDE

Un enfant qui a un solde de l'année précédente en début d'année scolaire se verra refuser sa fréquentation au service de garde de l'année en cours.

8

Les reçus d'impôt

En conformité avec les lois fiscales existantes à la fois au gouvernement fédéral et au gouvernement du Québec (Relevé 24), le Centre de services déposera les reçus pour fin d'impôt sur le portail [VooVoo](#).

- Ces reçus sont délivrés à la personne qui paie les frais de garde. *(Quartier de référence unique pour chaque parent)*
- Le numéro d'assurance sociale du parent payeur doit être indiqué sur les reçus.
- Aucun changement de nom de la personne bénéficiaire ne peut être fait sur les reçus.
- Les feuillets fiscaux sont produits au plus tard le 28 février de l'année courante.



Description des frais	Au provincial	Au fédéral
Frais de garde pour les journées à 2 périodes et plus par jour (régulier)		✓
Frais de garde pour les journées à 1 période par jour (sporadique)	✓	✓
Frais de garde pour les journées pédagogiques (9,50 \$)		✓
Frais de garde pour la partie du tarif des journées pédagogiques qui excède le tarif régulier (0,50 \$)	✓	✓
Frais de garde pour les journées hors calendrier et la semaine de relâche	✓	✓
Frais pour les repas		
Frais pour les sorties éducatives		
Frais de retard	✓	✓

Garde partagée

En cas de non-paiement d'un des parents, l'enfant pourra se voir retirer du service de garde pour les jours de garde du parent fautif dans un premier temps, mais également pour l'autre parent si le non-paiement d'un des parents est récurrent.

1. Les deux parents de l'enfant sont solidairement responsables des sommes dues;
2. L'école n'a pas à gérer le jugement intervenu à l'égard des parents quant aux versements d'une pension alimentaire au bénéfice de l'enfant;
3. Il reviendra à l'un des deux parents à réclamer à l'autre parent les sommes qu'il a dû acquitter pour le service de garde.
4. En conséquence, le service de garde peut réclamer à un parent les sommes dues et non payées par l'autre parent, après la transmission d'un avis de défaut à cet effet.

9

Modalités de fermeture en cas d'intempéries ou de force majeure

FERMETURE D'ÉCOLE

Le service de garde est fermé lorsque le Centre de services ferme ses établissements pour des raisons majeures : panne d'électricité, bris d'aqueduc et inondations.

Le service de garde est ouvert lorsque le centre de services scolaire suspend ou ferme ses établissements.

Vous pouvez vérifier en consultant le site Internet du Centre de services (www.csbe.qc.ca). Il est aussi possible de s'abonner à «ALERTE TEMPÊTE» sur le site du C.S.S.B.E.

Les journées de fermeture de cours sont considérées comme des journées pédagogiques et le coût est de 10,00 \$ pour la journée. Un sondage FORMS vous sera envoyé au début novembre pour inscrire votre enfant à ses journées. Une fois inscrit, il n'y a pas de crédit pour une absence lors de ces journées.

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

LE PROGRAMME D'ACTIVITÉS

À partir du 1er juillet 2023, le Règlement sur les services de garde en milieu scolaire prévoit l'exigence de se doter d'un programme d'activités.

Le programme d'activités du service de garde est en continuité avec le projet éducatif de l'établissement scolaire.

Il est possible d'avoir une copie du document en communiquant avec le responsable du service de garde.

LES RÈGLES DE VIE ET MODALITÉ DE SUSPENSION OU D'EXCLUSION DE L'ÉLÈVE

L'élève qui fréquente le service de garde est soumis aux mêmes règles de conduite et aux mesures de sécurité en vigueur dans l'école.

Le protocole du plan de lutte de l'école sera appliqué pour tous les gestes de violence et d'intimidation.

L'élève qui ne se soumet pas à ces règles pourrait être suspendu ou expulsé du service.

La direction de l'école peut mettre fin à la fréquentation d'un élève au service de garde s'il n'y a pas d'amélioration de la situation après la suspension d'un élève ou pour toute autre raison qu'elle juge valable.

Voir le Code de vie de l'école.

10

▲ L'AIDE AUX DEVOIRS

Cette période permet aux élèves de consacrer du temps à leurs devoirs et leçons et d'obtenir un soutien de l'éducateur dans la mesure du possible. La responsabilité de vérifier la qualité des travaux scolaires relève des parents.

Cette période sera offerte sur la demande des enfants. Si votre enfant souhaite faire ses devoirs au service de garde, un emplacement et le matériel nécessaire lui sera prêté afin de lui permettre de le faire.

Nous ne forcerons pas un enfant qui ne souhaite pas faire ses devoirs/leçons à le faire.

AUTRES INFORMATIONS PERTINENTES

REPAS

Les enfants apportent leur boîte à lunch identifiée à leur nom. Les parents doivent également fournir les ustensiles nécessaires au repas ainsi qu'un sac réfrigérant. Le service de garde dispose de plusieurs fours à micro-ondes; ils ne doivent servir qu'à réchauffer les aliments et non pas à les cuire ou à les décongeler.

De plus, afin de faciliter la gestion entourant les repas :

- Les contenants devront être identifiés et adéquats.
- Les contenants en verre sont fortement déconseillés pour des raisons de sécurité.

En cas d'oubli du repas, nous offrons un service de repas simple comme un ~~gallet cbeese~~ ou un repas congelé. Si les oublis sont récurrents, un frais de 3,00 \$ par repas sera chargé.

Un temps de collation est prévu tous les jours en fin de journée.

ÉTAT DE SANTÉ

Lors de l'inscription, il est important de signaler tous les renseignements relatifs à l'état de santé de votre enfant.

Un enfant qui présente des signes de maladie ne doit pas fréquenter le service de garde :

- Température
- Vomissement ou diarrhée
- Maladie contagieuse
- Éruptions cutanées

Pour tout enfant qui deviendrait malade en cours de journée, le parent sera avisé et l'enfant devra retourner à la maison.

11

Transport en ambulance : S'il survient une maladie ou un accident sérieux, un membre du personnel du service de garde doit réclamer immédiatement l'assistance médicale nécessaire, notamment en communiquant avec les services d'urgence ou Info-Santé (section 3 du règlement sur les services de garde).

On vous recommande fortement de prévoir une assurance-accident pour l'enfant, car les frais dentaires, médicaux ainsi que l'ambulance ne sont pas couverts par le Centre de services scolaire, l'école ou le service de garde.

PRISE DE MÉDICAMENTS

Si un médicament doit être administré à un enfant, le parent doit :

- Remplir une fiche d'autorisation signée par le parent; ce formulaire est disponible au service de garde.
- Fournir une ordonnance complète comportant le nom du médicament, sa date de péremption, la posologie et la durée du traitement.
- Fournir le médicament dosé;
- Remettre en mains propres à un membre du personnel (ne pas mettre dans la boîte à lunch).

EFFETS PERSONNELS

Tous les effets personnels de votre enfant doivent être identifiés (Boîte à lunch, vêtements, souliers)

Les jouets de la maison sont interdits au service de garde.

12

Annexe 2 : Lien avec le Plan d'action contre la violence (PAV)

Pour faire suite au projet éducatif de l'école, le service de garde fait aussi partie intégrante du plan de lutte contre la violence et l'intimidation.

Les gestes de violences ne sont pas tolérés sur les heures de classe, les récréations, le midi, au service de garde, lors des activités parascolaires, dans les autobus, sur le chemin de l'école, ni par le biais de l'informatique et des médias sociaux.

Pour contrer ces gestes, nous avons établi certaines priorités à notre école; les voici :

- Prévenir toutes formes d'intimidation ou de violence, incluant les violences à caractère sexuel à l'endroit d'un élève, d'un enseignant ou tout autre membre de l'établissement scolaire.
- Intervenir de façon uniforme et dans la bienveillance sur toutes formes d'intimidation ou de violence.
- Contribuer à établir un climat sain, sécuritaire et bienveillant pour les élèves et tout membre du personnel de l'établissement scolaire.
- Reconnaître et comprendre les phénomènes de violence et l'intimidation par tous les membres du personnel, des élèves et de leurs parents.
- Promouvoir et outiller les élèves dans leurs apprentissages socio-émotionnels.
- Offrir un milieu de vie axé sur la bienveillance

De plus, nous avons élaboré un plan de lutte pour contrer la violence et l'intimidation. Toutes les interventions faites sont en lien direct avec nos priorités d'école. La sécurité des élèves de notre école est au cœur de nos préoccupations. On se doit donc d'éduquer et de travailler en étroite collaboration avec des partenaires afin d'atteindre notre but.

« Dans le cas de l'intimidation, comme la "loi du silence" est souvent de mise, l'intervention n'est pas l'affaire de quelques individus, mais de toute une équipe-école. »



Annexe 3 : Principaux intervenants et rôles de chacun

Afin d'accueillir, de soutenir et d'éduquer tous nos élèves, plusieurs intervenants gravitent autour de vos enfants. Il y a bien sûr la technicienne en service de garde qui est présente en permanence auprès de ceux-ci et qui est bien accompagnée d'éducateurs/trices, tout au long de la journée.

Les éducateurs/trices doivent répondre aux critères suivants :

- Être engagé(e) par le CSSBE;
- Avoir un diplôme de 5^e secondaire ou son équivalent avec une année d'expérience pertinente;
- Avoir un cours de secourisme général à jour, renouvelable aux 3 ans.

De plus, il y a des éducatrices qui ont une formation en lien avec l'enfance soit :

- Un AEP en service de garde en milieu scolaire;
- Un diplôme en technique d'éducation à l'enfance;
- Un diplôme en technique d'éducation spécialisée.

En dehors de ces 2 intervenants dont nous avons déjà décrit les rôles précédemment dans le présent document, plusieurs autres intervenants sont présents auprès de votre enfants et/ou travaillent pour eux.

Tous ces intervenants doivent comprendre et intégrer les valeurs du service de garde et se les approprier afin d'assurer une cohérence auprès des enfants et de leurs familles. Pour que le présent programme d'activités représente la couleur réelle de notre milieu de vie, l'équipe école, les parents et la communauté doivent bien saisir l'importance de leurs rôles dans l'atteinte et la réaliser des objectifs communs. Chacun interfère à plusieurs niveaux afin d'atteindre la réussite globale de chaque enfant. Cette réussite se traduit par le développement global et intégré des sphères de développement propre à un équilibre maximal de l'enfant.

Voici donc la liste de chaque intervenant :

➤ **Le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS)**

Le MELS s'assure que les Centres de services scolaires possèdent l'information nécessaire pour organiser un tel service et diffuse toute l'information jugée pertinente. Le ministère doit voir à ce que les services de garde soient offerts conformément à la Loi sur l'instruction publique et au Règlement sur les services de garde en milieu scolaire et qu'ils respectent des règles budgétaires en vigueur. Il détermine les allocations financières selon la déclaration de la clientèle en date du 30 septembre. Pour ce faire, il établit un système de contrôle, que ce soit pour un simple échantillonnage ou pour l'ensemble des services de garde.

➤ **Le Centre de services scolaire de la Beauce-Etchemin**

Le CSSBE, par l'entremise du responsable du dossier des services de garde, veille à l'organisation et au maintien des services de garde en milieu scolaire. Elle offre un soutien aux directions d'école au regard de la qualité et de l'amélioration des services de garde et donne suite aux demandes des conseils d'établissement. Elle détermine des modalités générales d'organisation telles que les heures d'ouvertures, la supervision du programme d'activité, la couverture des activités par les assurances du Centre de services, la conformité de la gestion des budgets avec ses politiques et procédures, ses orientations ainsi que les modalités de fermeture en cas d'intempéries ou de forces majeures.

Elle s'assure que chaque direction d'école applique les règlements des services de garde. Elle facilite l'organisation d'activités collectives dont le but est l'information et l'entraide.

Il appartient au Centre de services scolaire d'établir les règles et les critères relativement à l'embauche du personnel, en tenant compte de la qualification exigée, des prescriptions des listes de rappel et des conventions collectives. Elle procède à l'embauche

du personnel nécessaire pour assurer, en tout temps, le respect du rapport maximal d'un adulte pour vingt enfants (Règlement⁵, article 6)

Elle diffuse les informations administratives, légales et réglementaires provenant du MELS et en assure une interprétation adéquate par les membres des services de garde. Elle établit un lien d'information entre les différentes unités administratives du Centre de services scolaire et des services de garde.

Elle assure également les communications avec le MELS et répond aux demandes d'information en provenance d'organismes gouvernementaux ou autres.

➤ **La direction d'école**

La direction d'école applique la politique de gestion des services de garde du Centre de services scolaire. Elle transmet la déclaration de la clientèle du service de garde aux services concernés du Centre de services scolaire. C'est la personne responsable du service de garde de son école. Ses fonctions l'amènent, entre autres, à s'assurer de la qualité des services offerts en fonction des ressources disponibles; à veiller à l'application de la planification des activités; à coordonner de façon globale les ressources humaines, matérielles, et financières des services des garde; à favoriser l'intégration des services de garde et de son équipe à la vie de l'école, et ce, en définissant, entre autres, les conditions qui facilitent la communication avec l'équipe des services de garde, avec le personnel enseignant et avec les parents.

Elle s'assure de la cohérence des services de garde en milieu scolaire avec le projet éducatif (Règlement, article 2, paragraphe 1). La direction informe le conseil d'établissement du programme d'activités des services de garde et a la responsabilité de refuser, de suspendre ou d'exclure un enfant.

La direction prépare le budget annuel du service de garde et le soumet au conseil d'établissement pour adoption.

⁵ Règlement sur les services de garde en milieu scolaire

Elle s'assure de la gestion financière du service de garde selon les normes et exigences établies par le Centre de services scolaire et en fait rapport au conseil d'établissement.

Elle s'assure de la présence des services d'appui dans le cas des enfants qui ont des besoins autres que ceux de la clientèle régulière qui fréquente le service de garde. À ces responsabilités s'ajoutent celles expressément prévues au Règlement sur les services de garde en milieu scolaire concernant :

- ❖ Les règles de fonctionnement (article 4);
- ❖ La disponibilité d'une personne en cas d'absence (article 7);
- ❖ La sécurité des enfants lors des sorties à l'extérieur (article 11);
- ❖ Le bon état des locaux et du matériel (article 12);
- ❖ L'accès à un trousse de premiers soins (article 13);
- ❖ La tenue de la fiche d'inscription (article 15 alinéa 1) et celle d'accueillir toutes les représentations ou recommandations du comité de parents du service de garde (article 18).

La direction propose au conseil d'établissement la contribution financière demandée aux parents (tarification) pour le financement des activités du service de garde (LIP⁶, article 95).

➤ **Le conseil d'établissement**

Le conseil d'établissement joue plusieurs rôles à l'école. En ce qui a trait aux services de garde, il exerce notamment les responsabilités suivantes :

- ❖ Adresser à la commission scolaire une demande pour qu'elle assure, dans les locaux attribués à l'école ou, lorsque l'école ne dispose pas de locaux adéquates, dans l'autres locaux, des services des garde aux élèves de cette école (LIP, article 256);
- ❖ Approuver l'utilisation des locaux mis à la disposition de l'école pour ses services de garde, en s'assurant que l'espace y est suffisant pour le nombre d'enfants inscrits (LIP, article 93);
- ❖ Approuver les règles de conduite et les mesures de sécurité proposées par la directrice ou le directeur de l'école (LIP, article 76);

⁶ Loi sur l'instruction publique

- ❖ Adopter le budget annuel des services de garde en milieu scolaire et l'intégrer au budget de l'école. Ce budget doit comprendre les frais dévolus aux parents utilisateurs (LIP, article 95);
- ❖ Fixer, sur une proposition de la direction d'école, la contribution financière des parents prévue et adopter le budget annuel du service de garde (LP, article 95);
- ❖ Former, s'ils le jugent utile, un comité de parents utilisateurs (Règlement, article 18). En l'absence d'un nombre suffisant de parents pour constituer un comité de parents utilisateurs, exercer les responsabilités de ce comité. Recevoir les recommandations et les représentations que lui adresse le comité de parents utilisateurs;
- ❖ Répondre aux demandes des parents;
- ❖ Informer la communauté des services offerts par l'école (LIP, article 83);
- ❖ Donner son avis au Centre de services scolaire sur tout sujet propre à assurer une meilleure organisation des services qu'elle dispense (LIP, article 78, 3o);
- ❖ Prendre entente avec un autre conseil d'établissement pour offrir des services de garde milieu scolaire communs si le nombre d'élèves utilisateurs est insuffisant.

➤ **La municipalité**

Elle regorge souvent d'une multitude de ressources qui doivent être mises à la disposition de sa population. La disponibilité des locaux et du matériel sont des atouts majeurs pour les services de garde de son territoire, car ils sont souvent vacants lors de nos heures d'opération. En travaillant ainsi en collaboration avec les différents services de sa communauté, elle dessert l'ensemble de sa population, se fait connaître davantage et maximise la rentabilité et la raison d'être de ses nombreuses ressources, appartenant à ses résidents.

➤ **La secrétaire d'école**

La secrétaire d'école peut être amenée à jouer plusieurs rôles au niveau du soutien pour les élèves, mais aussi à la technicienne en service de garde et aux éducatrices. Elle exerce, notamment, les responsabilités suivantes :

- ❖ Répondre aux différents besoins des élèves, tel que transmettre, dans des situations inhabituelles, les messages particuliers aux élèves, parents et personnel de l'école et, au besoin, les rappeler aux personnes concernées;
- ❖ Elle peut être appelé à faire de la surveillance d'élèves ou du remplacement en service de garde;
- ❖ Assurer le suivi et la concordance entre les inscriptions à l'école et celles du service de garde;
- ❖ Contrôler les accès aux portes;
- ❖ Contrôler et transmettre les absences des élèves au service de garde;
- ❖ S'occuper de la réception de la marchandise;
- ❖ Avoir le souci de prendre soin des enfants malades ou blessés et remplir les rapports requis;
- ❖ Transmettre tout changement dans les dossiers des élèves ou tout autre information importante à la technicienne;
- ❖ Assister la technicienne en service de garde dans ses tâches administratives.

➤ **Le concierge**

Notre concierge assure lui aussi un rôle auprès de nos élèves. Malgré le fait qu'il ne possède pas de rôle officiel en présence enfant, il est malgré tout présent au quotidien auprès d'eux et a parfois à intervenir. Ses principales tâches en ce qui à trait au service de garde sont les suivantes :

- ❖ Assurer la propreté des lieux et le bon état des équipements dans nos locaux ;
- ❖ Effectuer le déneigement de nos portes en période hivernale ;

- ❖ Agir comme soutien à l'éducatrice en service en cas d'urgence si nécessaire ;
- ❖ Assurer la désinfection du matériel et des locaux en cas de contacts avec des liquides corporels (urine, sang, salive, excréments, etc.).

➤ **L'éducatrice en éducation spécialisée (TES)**

La TES n'a pas de rôle prédéfini dans notre service de garde. Cependant, comme plusieurs sont présentes dans l'équipe école, il peut arriver que nous devions faire appel à l'une d'entre elles pour diverses raisons. Ses principales responsabilités au service de garde sont :

- ❖ Appliquer les techniques et méthodes d'éducation spécialisée aux élèves nécessitant un appui particulier ;
- ❖ Élaborer, organiser et animer des activités éducatives, culturelles, ludiques et sportives visant à développer des habiletés sociales, cognitives, psychomotrices, de communication ou autres ;
- ❖ Intervenir auprès des élèves en réaction avec leur environnement ;
- ❖ Fournir de l'information pour sensibiliser les élèves aux diverses différences ;
- ❖ Fournir de l'information et un soutien aux éducatrices afin de de les aider dans leurs interventions avec les élèves plus difficiles ;
- ❖ Accompagner les élèves en difficulté diverses ;
- ❖ Effectuer des remplacements d'éducatrices en cas de besoin ;
- ❖ Effectuer toute autre tâche connexe lui étant demandée.

➤ **La psychoéducatrice⁷**

Tout comme la TES, la psychoéducatrice n'a pas de rôle défini et clair dans les services de garde. Elle agit habituellement plus au niveau des périodes de classe, mais il lui arrive aussi d'être réquisitionnée lorsqu'il y a des besoins. Dans ce cas, ses responsabilités sont les suivantes :

- ❖ Accompagner les élèves qui présentent, ou sont susceptibles de présenter des difficultés d'adaptation ;
- ❖ Jouer un rôle conseil et de soutien auprès des différents intervenants ;
- ❖ Diriger l'élève ou ses parents vers des ressources appropriées en cas de besoin ;
- ❖ Elle peut être appelée à intervenir pour aider à désamorcer des situations d'urgence ou de crise et proposer des pistes de solutions.

➤ **Le parent**

La participation des parents est essentielle. Les services de garde doivent tout mettre en œuvre pour créer et maintenir une bonne communication et une collaboration étroite avec les parents. De leur côté, ceux-ci doivent faciliter l'établissement de ces liens de collaboration et de communication avec l'équipe des services de garde.

Les parents ont un rôle primordial à jouer dans l'éducation de leur enfant. Comme premiers responsables de leur enfant, les parents qui bénéficient des services de garde doivent :

- ❖ Prendre connaissance des règles de fonctionnement, s'y conformer et signer le formulaire à cet effet;

⁷ Les définitions des rôles du personnel sont tirées de plan de classification du CSSBE : <https://csbe5.sharepoint.com/sites/RH/Documents%20partages/Forms/RH.aspx?id=%2Fsites%2FRH%2FDocuments%20partages%2FNouveaux%5Femployes%2FPlan%5Fde%5Fclassification%2FPlan%5Fclassification%5Fpersonnel%5Fsoutien%2Epdf&parent=%2Fsites%2FRH%2FDocuments%20partages%2FNouveaux%5Femployes%2FPlan%5Fde%5Fclassification>

- ❖ Acquitter régulièrement les frais de garde et respecter les délais convenus;
- ❖ S'assurer de posséder toute l'information nécessaire;
- ❖ Informer le service de garde de l'état de santé de l'enfant;
- ❖ Aviser en cas d'absence ou de retard;
- ❖ Vérifier le travail fait par leur enfant lors de la période de travaux scolaires s'il-y-a lieu;
- ❖ Aviser de tout changement au dossier de l'enfant.

Dans certaines situations d'exception, le titulaire de l'autorité parentale doit donner son accord pour l'autorisation de départ et remplir le formulaire prévu à cette fin.

➤ **L'enfant**⁸

L'enfant constitue l'élément central et fondamental du service de garde en milieu scolaire. Pour que toutes les activités des services de garde se réalisent de façon harmonieuse, l'enfant doit assumer certaines responsabilités. L'enfant devient, en quelque sorte, partenaire de l'équipe des services de garde et de ses pairs dans le maintien d'un milieu de vie enrichissant, sain et agréable.

L'enfant a des besoins ainsi que des droits, et les services de garde doivent faire en sorte de répondre à ses derniers. Il a aussi des responsabilités. L'enfant doit notamment :

- ❖ Participer aux activités dans un esprit de coopération;
- ❖ Démontrer une attitude d'ouverture aux activités proposées;
- ❖ Apporter ses repas/collations s'il y a lieu;
- ❖ Respecter les règles de conduites (langage, gestes, respect, etc.)

⁸ La définition du rôle du parent et de l'enfant sont tirées de :
http://www2.publicationsduquebec.gouv.qc.ca/dynamicSearch/telecharge.php?type=2&file=/I_13_3/I13_3R11.htm